

Montréal, le 28 janvier 2005

Commentaires du Centre de musique canadienne
Sur le projet de Politique culturelle de la Ville de Montréal

Le Centre de musique canadienne est heureux de l'initiative prise par la Ville de Montréal de se doter d'une politique culturelle et soutient en grande partie les recommandations et les engagements qui en font partie. Toutefois, nous aimerions souligner les éléments suivants :

Principes et fondements :

Madame Senécal en introduction présente le document comme « notre politique de développement culturelle ». Un peu plus loin, elle signale que la mission d'une ville est l'accessibilité.

Le fait de présenter ce document comme une politique de développement culturel et non une politique culturelle – en soi ou de développement éventuellement – présuppose que la priorité et l'orientation de base portent sur le développement comme tel et non sur des principes et des énoncés de base centrés sur l'aspect primordialement culturels. Cela nous force donc à lire le document avec cette perspective, qui n'est pas mauvaise en soi, mais entraîne un discours axé sur le pratico-pratique. Coquetterie sémantique ? Pas seulement et il faut en tenir compte dans l'appréciation de ce qui est proposé.

L'accessibilité constitue un principe très important qui vient, lui aussi, colorer la lecture du document. L'accessibilité peut parfois entrer en contradiction avec le domaine de « la recherche, l'exploration et le développement » qui n'ont pas pour but premier l'accessibilité. Il faut donc faire attention et s'assurer qu'il y existe un équilibre entre l'accessibilité et la recherche.

Soutenir la diversité culturelle est fondamental et, en tant que Présidente du Réseau international pour la diversité culturelle, je me réjouis de cette prise de position de la Ville de Montréal.

Autre élément, le document cite plusieurs exemples de réussites artistiques dans divers domaines. C'est très bien. Par ailleurs, la création et la recherche n'entraînent pas toujours ce même genre de résultats éclatants – à court ou à moyen terme.

C'est pour cela que l'angle de cette politique, axé sur le développement, appelle ces exigences de réussites, de rentabilité mais cela s'applique très mal aux secteurs de création et de recherche. Alors, si on décide que cette politique culturelle en est une de développement, tout sert d'outil pour le développement.

Propositions concrètes suggérées :

1. L'art public dans le domaine des arts visuels existe depuis très longtemps et est assez bien respecté. Nous aimerions suggérer que la création musicale devienne également une façon d'intégrer les compositeurs et les musiciens dans l'environnement municipal. Intégration au sein d'édifices nouveaux, pourquoi pas et aussi, et peut-être surtout, intégration dans les nouveaux lieux de Montréal c'est-à-dire tous ces couloirs souterrains qui sont construits dans le ventre de la ville.

Pourquoi ne pas faire investir ces lieux pas des environnements sonores de type électroacoustique (genre musical dont la renommée des compositeurs montréalais dépasse largement nos frontières, page 11 de la Proposition de la Ville de Montréal). Il va sans dire que par environnement sonore nous n'entendons aucunement ce que le Muzak donne dans tous les espaces publics de la planète.

L'animation par des musiciens professionnels avec des programmations établies de façon régulière constitue une autre façon d'apporter la musique aux citoyens.

Le Centre de musique canadienne*, qui a pour mission de promouvoir les compositeurs de musiques contemporaine, électroacoustique et actuelle, serait très heureux de travailler en collaboration avec la Ville et les arrondissements dans l'élaboration d'une programmation et de commandes d'œuvres pour animer ces grands lieux publics.

2. La toponymie des places publiques, rues, parcs, etc. doit continuer de s'inspirer du monde musical. La Ville de Montréal peut largement puiser dans le patrimoine musical – compositeurs, musiciens, pédagogues. Citons quelques exemples – le Parc Serge-Garant, la rue Guillaume-Couture, etc. Des noms comme ceux de Jean Papineau-Couture, d'André Prévost, de Micheline Coulombe Saint-Marcoux pourraient honorer différents lieux à Montréal.

La réanimation des Kiosques à Musique dans les parcs de la Ville permettrait une saine démocratisation et un accès facile aux musiques d'hier et d'aujourd'hui pour le public montréalais.

3. Identifier des lieux et programmer de façon régulière des concerts pour lesquels les musiciens seraient payés (même modiquement). Les facultés de musique et les conservatoires pourraient offrir à leurs étudiants ces occasions de jouer en public et d'établir des liens plus directs avec lui.
4. Établir le poste de « Maître de la musique » à la Ville de Montréal pour composer de la musique pour des occasions officielles et assurer son

exécution, surveiller l'activité de création et encourager la reconnaissance de la musique et des musiciens dans la vie municipale montréalaise.

5. Il va sans dire que la Salle de l'OSM et un lieu significatif pour le Conservatoire doivent demeurer une priorité pour la Ville. Ces deux institutions sont au cœur de monde musical à Montréal et elles doivent habiter des lieux qui sont propices à leur développement.
6. Il nous semble également primordial de doter le milieu de la création Musicale, à Montréal, d'un lieu où recherche, production et diffusion seraient mis à l'honneur et pourraient se développer de façon à concrétiser la richesse de ce domaine à Montréal. Comme l'Agora de la danse, ou la Maison des écrivains, la création musicale doit avoir un lieu bien identifié afin que les Montréalais et les étrangers puissent immédiatement savoir que, « Ah ! oui, c'est là que ça se passe. » Les synergies qui émaneront d'un tel lieu traverseront les frontières et porteront la Ville de Montréal dans des milieux qui lui sont peu accessibles dans ce domaine particulier. Nos compositeurs et nos musiciens s'illustrent à l'échelle internationale, il faut donc leur donner l'endroit idéal pour continuer et progresser dans cette voie.
7. Dès les premières pages, le succès outre frontières de la musique électroacoustique a été souligné. C'est éminemment un domaine où l'innovation et le risque artistique sont présents. Et, le CMC ne peut que vous appuyer dans votre affirmation en page 35 – « C'est dans la production originale, le risque artistique et l'innovation que réside son avance stratégique et identitaire. Il faut maintenir cette avance à tout prix. »

En conclusion, nous sommes tout à fait d'accord pour faire de Montréal, une métropole culturelle, pour que la culture soit la signature de Montréal. Pour cela, des investissements financiers significatifs devront être faits sinon, ce ne sont que des vœux pieux. En cela, le milieu des affaires doit non seulement continuer à être interpellé mais aussi vivement invité, incité à participer de façon substantielle dans la mise en place d'une telle politique culturelle de développement. Et si possible, pas seulement pour les organismes, activités ou personnalités qui sont immédiatement rentables mais bien aussi pour la création, la recherche et l'innovation. Un défi à relever pour la Ville et nous serons heureux de vous accompagner dans ces démarches.

Je vous remercie de votre attention.

Mireille Gagné
Directrice
CMC Québec

et Jean-François Denis
Président du Conseil
CMC Québec

* Le CMC est le seul organisme au pays qui est le garant/conservateur du patrimoine vivant de la création musicale contemporaine des compositeurs montréalais, québécois et canadiens. Au service de la diffusion depuis 1973 au Québec. www.centremusique.ca